

Taux de réussite et de satisfaction en cliquant [ICI](#)**ARTEK Formations est habilité depuis 2008 à dispenser la formation.****Renouvellement habilitation jusqu'au 29 septembre 2027.****N° d'habilitation 1517443/2027/SST-01/O/10**

### ►►► PUBLIC

Toute personne souhaitant maintenir et actualiser ses compétences de Sauveteur Secouriste du Travail afin d'être en capacité d'intervenir efficacement dans une situation d'accident. (La périodicité des sessions de maintien et actualisation est fixée à 24 mois.)

### ►►► ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Sensible aux démarches d'inclusion et d'accessibilité, nous vous proposons une attention particulière pour faciliter votre parcours de formation et atteindre vos objectifs.

Sandrine THEBAUD (Référente handicap) pourra vous apporter une aide adaptée (accessibilité, rythme, documentation, temps nécessaire pour l'évaluation théorique et pratique .....)

Contact : 02 51 86 47 84

Notre démarche est disponible sur la page [Accessibilité](#) de notre site internet.

### ►►► PRÉREQUIS

Maîtriser, comprendre, lire et écrire la langue Française

Être titulaire du certificat de formation SST délivrée par une entité habilitée par l'INRS ou être titulaire d'un certificat Acteur Prévention Secours (APS).

### OBJECTIFS

- Maintenir les compétences du SST, définies dans le référentiel de formation.
- Être informé des changements techniques ou réglementaires inhérents aux actions de préventions et de secours.

### ►►► CONTENU

#### Module 1 : Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise

- Statistiques des accidents du travail,
- Dispositions réglementaires,
- Processus menant à l'Accident du Travail (AT) et à la Maladie Professionnelle (MP),
- Identifier le cadre juridique du rôle du SST,
- Délimiter son champ d'intervention en matière de secours
- Les partenaires de la prévention et leur rôle,
- La chaîne des secours.

#### Module 2 : Protéger de façon adaptée

- Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations,
- Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées,
- Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même.

Taux de réussite et de satisfaction en cliquant [ICI](#)**Module 3 : Examiner la victime**

- Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée,
- Reconnaître les autres signes affectant la victime,
- Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre.

**Module 4 : Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours adaptés au plus près de la victime**

- Définir les différents éléments du message d'alerte,
- Identifier qui alerte en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise,
- Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même.

**Module 5 : Secourir la victime de manière appropriée**

- Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer,
- Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques,
  - La victime saigne abondamment
  - La victime s'étouffe
  - La victime se plaint de malaise
  - La victime se plaint de brûlures
  - La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
  - La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
  - La victime ne répond pas mais elle respire
  - La victime ne répond pas et ne respire pas
- Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin.

**Module 6 : Situer son rôle dans l'organisation de la prévention de l'entreprise**

- S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise,
- Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise.

**Module 7 : Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail**

- Repérer les dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposés,
- Déterminer des risques et leurs dommages potentiels.

**Module 8 : Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention**

- Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement,
- Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée,
- Proposer, si possible, des axes d'amélioration.

**►►► MÉTHODES MOBILISÉES****• Moyens pédagogiques**

Nos intervenants professionnels veillent à transmettre, au cours du stage, les savoir-faire et savoir-être propres au secteur du spectacle et de l'évènementiel.

Afin que l'apprenant soit acteur de la séance de formation, nous alternons apports théoriques, exercices concrets, temps d'échange, études de cas et mises en situation. Cette méthode active permet une appropriation et une mémorisation rapide des thèmes par les stagiaires.

Taux de réussite et de satisfaction en cliquant [ICI](#)

Notez que :

- Nous prenons en compte les connaissances préexistantes de chaque stagiaire (test en début de formation) ;
- Nous nous engageons à ce qu'aucune question ne reste sans réponse.
- Films, supports écrits (livrets) remis aux stagiaires, matériels adaptés, présentation des sites Internet en lien avec la formation suivie contribuent à une action pédagogique complète.

**Quel est notre objectif prioritaire à l'issue de la formation ?** Que chaque participant devienne autonome dans ses recherches liées à ses obligations réglementaires, et plus largement UN ACTEUR ENGAGÉ ET RECONNU dans la prévention des risques professionnels.

**• Moyens d'encadrement**

Directeurs techniques, préventeurs, régisseurs, nos formateurs et formatrices sont tous des professionnels en activité, sélectionnés pour leur expertise technique et s'inscrivant dans une démarche de formation continue.

Intervenants : Pierre-Yves GALLOU, Céline BONHOURE, Pierre BELARBI et Antonio RODRIGUEZ.

**Quelles sont leurs motivations ?** Transmettre les notions essentielles de la prévention des risques professionnels et partager une pratique du travail en sécurité tout en respectant les règles de l'art. Nos formateurs considèrent comme une opportunité le fait de partager et d'échanger avec les stagiaires, qui sont eux-mêmes des professionnels.

**• Moyens et organisation matériels**

Ordinateur du formateur, vidéoprojecteur, internet, mannequins (Adulte, enfant, nourrisson), divers outils de simulation, kit de maquillage pédagogique, plan d'intervention INRS, un défibrillateur de formation automatique externe (ou semi-automatique).

**►►► MODALITÉS D'ÉVALUATION / VALIDATION**

La validation de la formation est faite après évaluation de deux épreuves certificatives (1° Intervenir face à une situation d'accident / 2° Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise à partir de la mise en situation de l'épreuve 1) réalisées en fin de formation.

Les critères d'évaluation utilisés sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de certification des Sauveteurs Secouristes du Travail et transcrits dans une grille de certification individuelle.

A l'issue de cette évaluation, un Certificat de SST sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

*Le prochain recyclage SST doit avoir lieu dans les 24 mois.*

**• DURÉE DE LA FORMATION**

1 journée (7 heures)

**• COÛT PÉDAGOGIQUE**

Coût individuel : mentionné sur notre [site internet](#)

Coût en entreprise (intra) : nous consulter

**• DÉLAIS & MODALITÉS D'ACCÈS**

- Modalités d'accès liées aux dispositifs de financement (personnel, OPCO, France Travail, employeur...). Nous consulter pour plus de précisions.

- Inscription sur [site internet](#) / par téléphone / par mail : [contact@artek-formations.fr](mailto:contact@artek-formations.fr).